

DÉLIBÉRATION N° CB 23-08 DU 5 OCTOBRE 2023
relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du comité de bassin du 20 juin 2023

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023,

Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 5 octobre 2023.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le comité de bassin Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Sandrine ROCARD

**La Vice-présidente
du comité de bassin**



Denise THIBAUT

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° CB 23-08 DU 5 OCTOBRE 2023
relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du comité de bassin du 20 juin 2023

Le PV est modifié pour donner suite à une demande de modification de M. LAGAUTERIE :

Page 33 – 4^{ème} paragraphe : il est ajouté la mention suivante en caractère gras :

« Un débat devra être réalisé sur des données chiffrées précises, sachant que celles affichées peuvent toutes être contestées, en particulier celle de **0,19 Md de m3, en 2019 par les irrigants** correspondant aux deux ou trois mois les plus secs de l'année (...) ».

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 JUIN 2023**

L'AMPHI – SENS

Le comité de bassin Seine-Normandie s'est réuni le 20 juin 2023 à 10h, en présentiel dans l'Amphi à Sens, sous la présidence de M. JUILLET, avec pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023 (délibération)
2. Présentation par les préfets de département des priorités de l'État et des projets du territoire – sous-bassins de Seine amont (45, 58, 89, 10, 21) (information)
3. Adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de Seine-Normandie (délibération)

M. JUILLET, Président

Étaient présents au titre du collège des « parlementaires et des collectivités »

M. BAILLET
M. BELLAMY
M. CHANUSSOT
M. CHOLLEY
M. COSTIL
M. FORMET
M. FORTUNE
Mme HOMEHR
Mme LERMAN
M. LERT
Mme MONARD
M. MORER
Mme PELLETIER-LE BARBIER
M. SEIMBILLE
M. VIART
M. VOGT

Étaient représentés au titre du collège des « parlementaires et des collectivités »

Mme BORGEO	A donné mandat à	Mme HOMEHR
M. BRIDET	A donné mandat à	Mme MONARD
Mme BROSEL	A donné mandat à	M. LERT
M. CARRIERE	A donné mandat à	M. MORER
M. COLAS	A donné mandat à	M. CHOLLEY
Mme DAUMIN	A donné mandat à	M. COSTIL
M. CORITON	A donné mandat à	M. MORER
M. DEJEAN de la BATIE	A donné mandat à	M. VOGT
Mme DELAPLACE	A donné mandat à	M. BELLAMY
M. DEMAZURE	A donné mandat à	Mme LERMAN
Mme DURAND	A donné mandat à	M. CHOLLEY
Mme DESQUESNE	A donné mandat à	M. CHANUSSOT
Mme EAP-DUPIN	A donné mandat à	M. FORMET
M. FERREIRA	A donné mandat à	Mme PELLETIER-LE BARBIER
Mme FUSELIER	A donné mandat à	Mme HOHMER
Mme GAILLOT	A donné mandat à	M. VIART
M. LACROIX	A donné mandat à	M. FORTUNE
M. LARGHERO	A donné mandat à	M. FORTUNE
Mme LAURENT	A donné mandat à	M. VOGT
M. LAURENT	A donné mandat à	M. SEIMBILLE
M. MOLOSSI	A donné mandat à	M. LERT
Mme NOUHAUD	A donné mandat à	Mme PELLETIER-LE BARBIER
M. OLLIER	A donné mandat à	M. JUILLET
Mme PIC	A donné mandat à	Mme MONARD
Mme ROUSSEL	A donné mandat à	M. BELLAMY
M. SAUVADET	A donné mandat à	M. VIART
M. SOMON	A donné mandat à	M. JUILLET
M. TOUBOUL	A donné mandat à	M. SEIMBILLE
Mme VANNOBEL	A donné mandat à	Mme LERMAN

Étaient absents excusés au titre du collège des « parlementaires et des collectivités »

Mme BAHR
Mme CALBERG-ELLEN
Mme de PAMPELONNE
M. DEBREY
M. DIDIER
Mme DUTEIL
Mme ECOBICHON
Mme FAIVRE
M. HUMBERT
Mme JAUBERT
M. MARIE
M. MERVILLE
Mme MODDE
M. MONGES
M. MOURARET
Mme NOUVEL
M. SALMON
M. WATTIER

Étaient absents non excusés au titre du collège des « parlementaires et des collectivités »

Mme BEAUDOIN
M. BROSSE
Mme DENIS
Mme HANTZ
Mme HATAT
Mme LEJEUNE
M. MEARY
M. ROSIER
Mme ROUSSELIN

Étaient présents au titre du collège des « associations et des personnalités qualifiées»

Mme BEHAR
M. BREVOT
Mme CARRÉ
M. DONADIO
Mme GAILLARD
Mme GELIBERT
Mme GIRONDIN
Mme JOURDAIN
M. LAGAUTERIE
Mme LAPLACE DOLONDE
M. LAURENT
M. LESIGNE
M. MARCOVITCH
Mme MIGNOT-VERSCHEURE
Mme NENNER
Mme NOLDIN
M. PERREAU
M. PINON-GUERIN
Mme SIBIAL-BENAYOUM
Mme TUTENUIT

M. VILPASTEUR

1 poste vacant au titre des « parlementaires et des collectivités »

Étaient représentés au titre du collège des « associations et des personnalités qualifiées»

M. BARBIER	A donné mandat à	Mme GELIBERT
M. BOULLAND	A donné mandat à	Mme JOURDAIN
Mme CASTRO	A donné mandat à	Mme MIGNOT-VERSCHEURE
M. CHAISE	A donné mandat à	M. MARCOVITCH
M. CHEVASSUS-au-LOUIS	A donné mandat à	Mme CARRÉ
M. DOMÉNÉ-GUÉRIN	A donné mandat à	M. DONADIO
M. FERLIN	A donné mandat à	M. LAGAUTERIE
M. LANTSOGHT	A donné mandat à	M. BREVOT
M. MERCIER DES ROCHETTES	A donné mandat à	Mme GAILLARD
Mme MORBELLI	A donné mandat à	Mme LAPLACE-DOLONDE
Mme THIBAUT	A donné mandat à	Mme NENNER
M. ZAMORANO	A donné mandat à	M. LAGAUTERIE

Était absente excusée au titre du collège des « associations et des personnalités qualifiées»

Mme LETANG

Étaient absents non excusés au titre du collège des « associations et des personnalités qualifiées»

M. GRIOCHE
Mme STABLO

1 poste vacant au titre des « associations et des personnalités qualifiées»

Étaient présents au titre du collège des « usagers économiques»

Mme DU CREST
Mme DUBOSCLARD
M. HAAS
Mme HERMANS-CHAPUS
Mme LAUGIER
Mme LAVILLE
M. LÉCUSSAN
M. LOMBARD
M. MAHEUT
Mme MALAVAL
M. MICHARD
Mme NOZACH

Étaient représentés au titre du collège des « usagers économiques»

M. ALBANEL	A donné mandat à	M. LÉCUSSAN
M. BOUZID	A donné mandat à	M. LOMBARD
M. CARROT	A donné mandat à	Mme DU CREST
M. DE LUMLEY	A donné mandat à	Mme MALAVAL

M. de SINCAÏ	A donné mandat à	M. MOONS
M. GRANIER	A donné mandat à	M. MICHARD
Mme JOURNET	A donné mandat à	M. LOMBARD
M. LETURCQ	A donné mandat à	Mme GAILLARD
M. LIBAULT	A donné mandat à	M. MICHARD
Mme OGHLY	A donné mandat à	Mme DUBOSCLARD
Mme PASCUAL	A donné mandat à	M. LÉCUSSAN
M. PERSEVAL	A donné mandat à	M. HAAS
Mme RIBEIRO	A donné mandat à	Mme DUBOSCLARD
M. ROZE	A donné mandat à	M. DONADIO
Mme YEATMAN	A donné mandat à	Mme MALAVAL

Étaient absents excusés au titre du collège des « usagers économiques »

M. LEGRAND
M. LEVEQUE
M. MOONS

Étaient absents non excusés au titre du collège des « usagers économiques »

M. BERTOLO
Mme BOURGE
M. HENRION
M. LE GUILLOU
Mme SALLE

2 postes vacants au titre des « usagers économiques »

Étaient présents au titre du collège « État »

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime	A donné mandat à La Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, représentée par M. LEMAIRE
Le Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France	Représenté par M. COLLET
Le Chef du Service Politiques et Police de l'eau, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France	M. BOUYER
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Centre-Val de Loire	Représenté par Mme KOPP

La Préfète de la région Grand Est	A donné mandat à au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est, représenté par Mme MASTRILLI
Le Directeur général de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	Au Directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), représenté par M. LOPEZ
La Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret	Représentée par M. LEMAIRE
La Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France	Représentée par Mme GRISEZ
Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin	A donné mandat à au Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
La Directrice régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région Normandie	A donné mandat au Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAFA) d'Ile-de-France, représenté par M. COLLET
Le Directeur général des Voies navigables de France (VNF)	Représenté par M. WICKER
Le Président directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	A donné mandat au Directeur général des Voies navigables de France (VNF), représenté par M. WICKER
La Directrice départementale des territoires de l'Yonne	Mme INES
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne Franche-Comté	Représenté par M. MAURIAC

Le Directeur général de la caisse des dépôts et consignations (CDC)	A donné mandat au Chef du Service Politiques et Police de l'eau, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France
La Directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris	Au Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
Le Président-Directeur-Général à la science et à l'innovation, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)	A donné mandat à la Chargée de mission environnement de la Préfecture de Paris
La Directrice générale de l'Office national des forêts (ONF) par intérim	Représenté par M. DUCROUX
Le Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	M. MOLINA
Le Directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	Représenté par M. LOPEZ
Le Préfet de la Marne	Représenté par M. VICTOIRE
Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or	Représenté par M. CARRÉ
Le Directeur général de l'Office français de la biodiversité	Représenté par Mme CHARMET
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est	Représenté par Mme MASTRILLI

La Chargée de mission environnement	Mme ZAHM
-------------------------------------	----------

Étaient absents excusés au titre du collègue « État »

- Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie
- Le Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord
- La Directrice générale de l'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France
- La Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Étaient absents non excusés au titre du collègue « État »

- Le Directeur général du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Le Directeur général de Grand Paris Aménagement (GPA)
- Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé (ARS) de Normandie
- Le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France
- Le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord
- Le Directeur général de HAROPA

Assistaient également :

M. ARMAND	Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique - Président
Mme BARD	DDT Loiret
M. BARNIER	Préfet de la Nièvre
M. BASMADJIAN	Contrôle financier
M. BERY	EAU DE PARIS
M. BLANCHOZ	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
M. BOTIN	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais - Président
Mme CROSNIER	DRIEAT
M. de CARVILLE	Maire de Sens
Mme DE GAYARDON DE FENOYL	Ubiquis
Mme DI BENEDETTO	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Mme DINDAR	Préfète de l'Aube
Mme FONDRIEST	DDT Loiret
M. GELE	Eau de Paris
Mme GOURDON	DDT Côte d'Or
M. HOU	DDT Aube
M. HUGEROT	DDT Aube
M. JAN	Préfet de l'Yonne
Mme LAUBIER	DDT Côte d'Or - Directrice adjointe
Mme LAVALLART	DRIEAT
Mme MAGRO	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Mme MEAR-BRENAULT	Préfecture Centre Val de Loire

Mme MÉTAYER
M. PAPADOPOULOS
M. PAPINAUD
Mme REVERCHON
M. ROBIN
M. SARTEAU

Direction de l'eau et de la Biodiversité
DDT Nièvre
CAGS
DDT Loiret - Directrice
Eau de Paris
Ancien membre du comité de bassin

Assistaient au titre de l'agence :

Mme ATHENES
Mme BELKONIENE
Mme BRICE
Mme BRISSOT
Mme CAUGANT
Mme DEQUEANT
Mme DEROO
Mme EVAIN-BOUSQUET
Mme FEUILLETTE
Mme GRANDE
Mme GUENET
Mme JAKSETIC
Mme JOUAS-GUY
M. KHALIFA
Mme MAHERAULT
M. MASSA
M. PEREIRA
Mme PETIT
Mme PEPELIC-BOUVIER
M. POILLOT
M. POUPARD
M. REDOUTE
M. ROCARD
Mme SEEBARUTH

La séance est ouverte à 10 heures 05.

M. JUILLET souhaite la bienvenue à tous les participants à cette réunion du comité de bassin, qu'il est heureux d'accueillir à Sens. La délocalisation de la séance nous permettra de découvrir cet après-midi sur le terrain des réalisations dédiées à l'approvisionnement en eau potable, en lien avec la restauration écologique des cours d'eau.

Il se réjouit d'accueillir le président de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, Marc BOTIN, et le Maire de Sens, Paul-Antoine de CARVILLE, et les remercie, au nom des membres du comité de bassin, de lui permettre d'organiser leur réunion dans le magnifique « Amphi » récemment rénové. Leur présence témoigne du partenariat étroit que les directions territoriales entretiennent au quotidien avec le bassin Seine-Normandie sachant que les relations de travail sont régulières entre les deux collectivités et l'agence de l'eau, dont la direction territoriale Seine-Amont est basée à Sens. M. JUILLET indique avoir une pensée pour Marie-Louise FORT, précédent maire de Sens.

M. BOTIN donne lecture de la déclaration suivante : *« C'est un réel plaisir d'accueillir tous les participants, dans l'Amphi, pour ce comité de bassin Seine-Normandie. Ce comité, par sa configuration, témoigne de l'importance que revêt la problématique de préservation et de gestion de la ressource en eau, qui devient malheureusement de plus en plus rare, y compris dans nos environnements. Le relèvement récent des restrictions de l'usage de l'eau décidé par M. le Préfet n'est pas un signe positif pour nos écosystèmes, nos zones humides, la régénération de nos nappes phréatiques et la qualité des productions du monde agricole, qui souffrent aussi du manque d'eau, notamment les productions maraîchères.*

La réunion de ce comité fait écho à la conférence sur l'eau organisée le 22 mai dernier, où nous avons également pu entendre les préoccupations et les ambitions de l'agence Seine-Normandie, par la voix de M. JUILLET et de différents autres intervenants, qui, loin de tenir des discours alarmistes, nous ont permis de prendre conscience de notre responsabilité collective à agir fortement, concrètement et rapidement pour la préservation de nos milieux et de nos ressources hydriques, et pour leur valorisation. C'est pourquoi la question de la ressource en eau est si cruciale, car, au-delà de la seule gestion des canaux, de la mise en œuvre des politiques GEMAPI ou encore de la lutte contre le gaspillage, et notamment des investissements pour le renouvellement des réseaux et des canalisations d'eau, la question, pour nous, élus locaux, partenaires institutionnels et techniciens est de savoir valoriser chaque territoire autour de notre richesse commune. Cela passe par nos fleuves, nos rivières, nos cours d'eau, mais aussi nos réservoirs de biodiversité, nos zones humides, nos espaces naturels. La préservation de nos espaces faunistiques et floristiques passe demain par les nouvelles techniques nous permettant de consommer moins, de polluer moins et de gaspiller moins. C'est l'ambition que porte à son échelle le Grand Sénonais qui est structurellement marqué par la traversée de notre rivière, l'Yonne, ou par celle d'Eau de Paris.

Cet après-midi en sera l'exemple parlant avec deux visites prévues, si le temps le permet, soit :

- *la découverte de l'usine de relèvement de Malay-Le-Petit, gérée par Eau de Paris ;*
- *la rivière Vanne avec la passe à poissons, équipée d'une chambre de vision , gérés par Eau de Paris.*

Le Grand Sénonais sera aux côtés de l'État, des bassins et des partenaires pour s'inscrire pleinement dans cette dynamique de transition tournée vers la préservation de nos milieux, mais aussi pour faire de l'eau une préoccupation majeure dans la conduite de nos politiques publiques.

« Je remercie l'ensemble des collaborateurs de l'agglomération qui ont accompagné l'agence de l'eau Seine-Normandie dans la préparation de cette journée et vous, tous et toutes, pour votre présence, fier que Sens et le Grand Sénonais puissent vous accueillir dans cet écrin, qu'est l'Amphi. »

M. de CARVILLE souhaite la bienvenue à tous les participants et s'affirme très heureux que le comité de bassin ait choisi sa ville pour cette réunion, car les personnes qui la découvrent pourront ensuite y revenir les week-ends en famille. En réfléchissant au contenu de ce mot d'accueil, il s'est souvenu d'un de ses cours de seconde sur la rareté de l'eau au Moyen-Orient, qui l'avait à l'époque, conduit à conclure que ce problème n'était pas celui de la France. Or, le matin-même, en prenant connaissance de l'arrêté anti-sécheresse pris par le préfet, il s'est rendu compte qu'il ne serait plus possible d'arroser et que les fleurs seraient moins nombreuses, en particulier dans les jardinières en place depuis plus de 30 ans. Il a alors réalisé le changement radical survenu depuis le moment où l'accès à l'eau semblait une normalité et aujourd'hui où elle est devenue une rareté, appelée « or bleu ». Dans ce contexte, les comités de bassin sont devenus centraux, tandis que la gestion de l'eau constitue une stratégie nécessaire pour les territoires. Comme indiqué par M. BOTIN, les investissements sont importants sur le sujet. Des équipes de l'agence de l'eau Seine-Normandie sont localisées à Sens. Ce sujet est désormais crucial. Les herbes seront jaunes. Les fleurs seront moins nombreuses. La tenue de certaines fêtes sera peut-être à revoir.

Il remercie les organisateurs de la journée d'avoir choisi Sens pour réfléchir à ces importants sujets. Il ne dispose pas de la solution au problème de l'eau et souhaite bon courage aux participants pour la trouver. Les collectivités, en particulier l'agglomération du fait de sa compétence, mais aussi la ville, restent aux côtés de l'agence de l'eau pour réduire le gaspillage de l'eau et permettre autant que possible sa récupération. Pour conclure, il remercie les équipes qui ont permis l'organisation de la journée, dans le cadre magnifique de l'Amphi.

M. JUILLET remercie le président de la communauté du Grand Sénonais et le maire de Sens de leurs interventions et confirme que tout un chacun doit être investi dans la préservation de l'eau. Il remercie aussi M. Dan LERT, président d'Eau de Paris, qui permet la visite des équipements précités, accompagné de M. Alban ROBIN, directeur des ressources en eau et de la production, M. Thierry BERY, responsable de la gestion territoriale de l'agence de la Vanne et M. Charles-André GELÉ, chef de cette dernière agence. Il remercie encore la fédération de pêche de l'Yonne, représentée par son président, M. Thierry ARMAND, et M. Jean-Louis AUTHIER, chargé d'études, ainsi que la directrice générale de l'agence de l'eau et ses équipes pour l'organisation de cette journée.

Il souhaite la bienvenue au sein du comité de bassin à Mme Andréa RIBEIRO, représentante de l'industrie dans le collège des usagers économiques, en remplacement de Mme LESTABLE. Il accueille M. Olivier THIBAUT, qui était directeur de l'eau et de la biodiversité au ministère et vient d'être nommé à l'Office français de la biodiversité (OFB). Ce dernier est impliqué depuis plus de 20 ans dans les problématiques de l'eau, de la nature et de la biodiversité. Sa récente nomination pourra conforter les liens entre l'OFB et les agences

de l'eau, sachant que Mme CHARMET représente cet établissement durant la présente séance. Il présente enfin M. Julien LABIT directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts de France, nouveau membre du comité de bassin.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023 (délibération)

M. LAGAUTERIE indique disposer du pouvoir de M. FERLIN, qui a repéré une coquille en page 19 du procès-verbal. Il faut lire Aisne et non Ain, à la mention de la rivière.

M. JUILLET affirme que la correction sera intégrée au procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des votants, sous réserve de cette modification.

2. Présentation par les préfets de département des priorités de l'État et des projets du territoire – sous-bassins de Seine amont (45, 58, 89, 10, 21) (information)

M. JUILLET rappelle qu'une première série de présentations de l'État a été effectuée lors du précédent comité de bassin à Paris, de la part des préfets de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse. Sont aujourd'hui représentés les départements du Loiret, de la Côte d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne et de l'Aube. M. JUILLET tient à les remercier de leur présence.

Mme ROCARD confirme que le quorum est atteint avec 130 membres présents ou représentés.

M. JUILLET signale que Mme la préfète du Loiret n'ayant pu se rendre disponible est représentée par le secrétaire général, M. Benoît LEMAIRE, accompagné de la directrice adjointe de la DDT, Mme Sandrine REVERCHON-SALLE. Ils seront les premiers à intervenir, avant le secrétaire général de la préfecture de la Côte d'Or, M. Frédéric CARRÉ, représentant le préfet ROBINE, accompagné de la directrice de la DDT, Mme Florence LAUBIER. Le préfet de la Nièvre, M. Daniel BARNIER, est présent, ainsi que le directeur de la DDT, M. Pierre PAPADOPOULOS. M. le préfet de l'Yonne, Pascal JAN, qui a signé un arrêté de restriction le matin même, est présent aussi, accompagné de la directrice de la DDT, Mme Manuella INES. Enfin, la préfète du département de l'Aube, Mme Cécile DINDAR, est venue avec le directeur de la DDT, M. Jean-François HOU.

La loi 3DS a prévu que les préfets des départements présentent, une fois tous les trois ans, les priorités de l'État et les projets significatifs de ce dernier et des collectivités locales dans le domaine de l'eau. La seconde phase de cette présentation est engagée aujourd'hui. Elle constitue une occasion unique d'échanger sur les priorités départementales et celles du bassin, de les mettre en regard, suite à l'adoption du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures, et d'évoquer les interactions entre les échelles du bassin et locales. La politique de l'eau se déploie en effet sur un périmètre global, mais surtout au niveau local, avec les bassins versants et les territoires, au plus près des réalités de terrain.

La présentation est aussi l'occasion d'identifier en commun les points sur lesquels des consolidations sont souhaitées. Le travail doit être interactif, comme il le sera pour la stratégie d'adaptation au changement climatique, qui doit pouvoir évoluer en permanence. Ce constat très important est largement partagé par les membres du comité de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau.

M. JUILLET souligne la présence du préfet MOLINA, qui représente le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie à cette séance.

M. MOLINA s'affirme très heureux d'être présent, à Sens, pour la réunion décentralisée du comité de bassin. Il se félicite que ce dernier puisse se réunir dans les différents territoires. Il n'a pas de message particulier à transmettre en début de réunion, sachant que des débats substantiels interviendront certainement après les présentations. Il rappelle que le comité de bassin examine les mesures prises dans les différents départements et les actions engagées par l'État dans une perspective d'élaboration du programme d'intervention et s'avoue impatient de les découvrir.

Département du Loiret

M. LEMAIRE présente la situation dans le département du Loiret et les mesures mises en place dans le cadre de la programmation actuelle. La présentation générale en matière hydrographique montre que le département se situe à cheval sur deux bassins :

- au nord, le bassin Seine-Normandie ;
- au sud, le bassin Loire-Bretagne.

Le bassin Seine-Normandie, même s'il ne concerne que 40 % du territoire, compte 45 masses d'eau superficielles, 4 masses d'eau souterraines, une masse d'eau « plan d'eau » et le canal du Loing, qui reste utilisé au minimum pour le tourisme.

Une grande partie du territoire est dévolue à la grande culture, à l'instar de celles existant en Eure-et-Loir et en Essonne. Une part restreinte, dans l'est du département, est dédiée à la polyculture et l'élevage.

A l'échelle du Loiret, 15 % seulement des masses d'eau superficielles sont en état satisfaisant. Ce pourcentage n'est plus que de 10 % pour la part du bassin Seine-Normandie. S'agissant des eaux souterraines, les nappes présentent globalement un bon état quantitatif, hormis la nappe des calcaires tertiaires libres de Beauce et la nappe de la Craie, jugées en équilibre quantitatif fragile. Il est important que la gouvernance en matière de milieux aquatiques couvre le territoire Seine-Normandie. Cependant, les intercommunalités ne se sont pas encore saisies des compétences « eau potable » et « assainissement ». De fait, 2 intercommunalités sur les 16 du département en disposent, dont une par nature, puisqu'il s'agit d'une métropole, tandis que 2 autres s'en saisiront au 1^{er} janvier 2024.

La présentation s'effectuera en deux parties, l'une sur les priorités relatives aux masses d'eau souterraines, l'autre sur les priorités concernant les masses d'eau superficielles. Elle se conclura par un mot sur l'adaptation à la gestion climatique dans celle de l'eau.

1. Les priorités sur les masses d'eau souterraines

Les priorités portent sur les nappes de Beauce et de la Craie, les enjeux principaux étant, d'une part la réduction des pollutions diffuses, d'autre part la gestion des déséquilibres quantitatifs. Sur ce deuxième point, un certain nombre de démarches territoriales ont été mises en œuvre, dont :

- une réflexion interdépartementale sur le bilan du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la nappe de Beauce, et la définition de nouvelles orientations ;
- la révision de la gestion volumétrique dans le secteur du Fusain, dans le cadre du SAGE « nappe de Beauce » ;
- le programme multithématique du projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) du Puisieux-Vernisson, plus à l'est, animé par l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Loing, des petites réserves de substitution étant réalisées dans cette zone, dans le cadre de la bonne utilisation de l'eau récoltée l'hiver ;
- le lancement d'une étude sur les volumes prélevables dans la nappe de Craie du Gâtinais, le système n'y étant pas encore totalement mis en place.

S'agissant de la gestion qualitative et des pollutions diffuses, l'ensemble du bassin, dans le Loiret, est classé en zone vulnérable aux nitrates, depuis 2018. Sur 20 captages prioritaires du département, 15 sont concentrés dans cette zone. Les aires d'alimentation de captage sont partout délimitées, hormis cas de contentieux. L'objectif est de mettre en œuvre les programmes associés à ces aires d'alimentation de captage dans le cadre des contrats territoriaux « eau et climat ». La dynamique à l'œuvre dans le Gâtinais se poursuit.

2. Les priorités sur les masses d'eau superficielles

Un très grand nombre de masses d'eau sont dans un état complexe. La stratégie retenue a permis de se concentrer sur trois d'entre elles, dont le retour au bon état est possible en 2027. Il s'agit de :

- l'Éclimont, davantage positionnée dans l'Essonne ;
- l'Ouanne ;
- le Loing.

Pour ces trois masses d'eau superficielles, les priorités retenues sont classiques :

- la restauration de la continuité écologique, des fonctionnalités de cours d'eau et des zones humides, qui se décline en un certain nombre de programmes et de projets ;
- la maîtrise des pollutions issues des six systèmes de traitement des eaux usées, identifiée comme prioritaires ;
- la réduction des substances dangereuses dans l'eau.

Elles demandent des investissements et représentent des projets importants. Une démarche est par ailleurs portée par l'État pour régulariser et gérer les ouvrages de Voies navigables de France (VNF), de façon à encadrer les prélèvements et les rejets dans le canal du Loing.

M. LEMAIRE souhaite évoquer le travail mené dans le département pour l'adaptation au changement climatique. Un comité des usages de l'eau dynamique se décline en groupes créés depuis deux ans, qui se réunissent très régulièrement pour évoquer les questions techniques. Parmi les projets mis en place via ces groupes de travail, figure une sollicitation des industriels consommateurs d'eau à lancer des études technico-économiques vis-à-vis de leur potentiel en matière d'économie d'eau et de l'impact de leurs rejets. Un certain nombre d'entreprises ont en effet découvert l'année précédente les difficultés découlant d'une période de sécheresse et de restriction, sans avoir en amont réfléchi à leur gestion, ni à la possibilité d'engager des investissements permettant une moindre consommation d'eau à l'avenir.

Par ailleurs, un programme d'actions multithématique, animé par l'EPAGE du Loing, sous-tend un travail sur les pratiques d'écoulement de l'eau vis-à-vis de l'irrigation, pour les particuliers et les professionnels, ainsi que sur le développement de cultures plus résilientes à la sécheresse.

La volonté est aussi d'initier des projets sur l'utilisation des eaux usées traitées. La métropole d'Orléans s'y engage et souhaite avancer sur le sujet, l'objectif étant que cette pratique se répande dans les autres territoires, dont de plus petits EPCI.

Enfin, un travail pluriannuel est engagé sur la régularisation et la gestion des ouvrages de VNF, particulièrement importantes en période de sécheresse.

M. JUILLET remercie M. LEMAIRE de ce tour d'horizon complet sur le Loiret, département qui a lancé une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) afin d'étudier les possibilités existant dans le département, étude dont les résultats sont attendus avec intérêt.

Département de la Côte d'Or

M. CARRÉ indique que la Côte d'Or se distingue par son positionnement à la tête de trois bassins versants, la Loire, la Seine et le Rhône, via la Saône, ce qui signifie une faible quantité d'eau et induit une responsabilité particulière. Pour accentuer les difficultés, son relief karstique, donc très perméable, suscite la disparition très rapide des eaux de pluie. Sa seule ressource pérenne est la Saône, qui n'est pas inépuisable.

La zone concernée, s'agissant du bassin Seine-Normandie, est constituée du sud-ouest et du nord du département. Un objectif principal est la préservation de l'élevage extensif de charolaises. Les deux problématiques sont le maintien de ce modèle d'élevage et la préservation des écosystèmes, afin d'éviter le retournement des prairies et le retour aux grandes cultures, avec les intrants connus. Le nord du département, dans la région de Châtillon-sur-Seine, est dévolu à la grande culture, à l'élevage bovin, notamment à finalité laitière. Les sols sont très pauvres (rendzine) et l'appauvrissement des cultures est flagrant. La Côte d'Or assume une responsabilité particulière vis-à-vis de la Seine qui y prend sa source. Une portion du territoire appartient de fait à la ville de Paris.

Dans le secteur nord, un exemple d'action particulier, très opérationnel et récent, vise à mettre tous les acteurs autour de la table. Les prises de compétences « eau et assainissement » sont peu nombreuses, hormis pour la métropole et une communauté de communes. Le territoire n'est pour le reste pas organisé de façon efficace, pour répondre aux enjeux et aux défis de demain.

Du point de vue qualitatif, les deux tiers des 36 captages de la Côte d'Or se trouvent en « précontentieux européen nitrates ». Les esprits évoluent cependant, comme l'atteste une expérimentation intégrée et importante sur l'adaptation des systèmes de culture et l'intéressement des agriculteurs au changement climatique. Dans le Châtillonnais, à proximité du plateau de Langres, l'EPAGE Sequana en partenariat avec la chambre d'agriculture de Côte d'Or, le parc national des forêts, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et les collectivités locales s'est engagé en 2019 dans un projet territorial, dit : « Eau et agriculture durable du Châtillonnais ». Son périmètre correspond à l'EPAGE Sequana, des sources de la Seine au nord de la Côte d'Or jusqu'à la limite départementale avec l'Aube, soit environ 2 114 km².

Le projet propose une démarche en faveur de la préservation des enjeux liés à l'eau sur ce territoire, reposant sur deux axes :

- l'adaptation des pratiques agricoles dans les zones prioritaires d'intervention, via la mise en place d'aides rémunérant les services environnementaux rendus par les agriculteurs (paiements pour services environnementaux [PSE]), qui permettra :
 - o de répondre aux enjeux de prévention des inondations, en amont des bassins et notamment de la Seine ;
 - o de préserver la quantité et la qualité de l'eau, ainsi que la biodiversité associée, moyennant 13 mesures environnementales co-construites avec les agriculteurs (300 exploitations pouvant en bénéficier) et un financement de plus de 12 millions d'euros sur une durée de 7 à 10 ans (contre 5 pour les mesures agro-environnementales [MAE] préexistantes) ;
 - o de développer et d'accompagner des filières agricoles viables, afin d'adapter le territoire au changement climatique, l'objectif étant de générer des bénéfices qui permettront de pérenniser le modèle économique des exploitations et de financer les PSE (utilisation des débouchés en alimentation collective et soutien d'une alimentation durable de proximité) ;
- l'étude, en lien entre le département et les Voies navigables de France du canal de Bourgogne, du rôle majeur de ces dernières dans l'alimentation de l'ensemble de l'irrigation alentour, dans le soutien d'étiage et de trois barrages réservoirs sur les six de la Côte d'Or.

S'ajoutent à ce deuxième axe la mise en valeur des maisons éclésières tout au long du canal, dans un objectif touristique, et la mise en place d'une irrigation à partir du canal pour favoriser les cultures maraîchères destinées aux circuits courts.

Dans le nord-ouest et l'ouest du département, si certains cours d'eau sont de bonne qualité, beaucoup affichent un débit moyen, voire médiocre. L'accompagnement des agriculteurs et les projets d'innovation jouent en faveur de la préservation d'une ressource qui devient rare, mais aussi des milieux et de la biodiversité.

Deux axes principaux se conjuguent dans le schéma général :

- la préservation des zones superficielles et de l'élevage extensif du bassin du Chârolais, au regard de la faiblesse des ressources souterraines en nappes phréatiques ;

- l'initiative dans le nord et les territoires plus pauvres pour maintenir une agriculture susceptible d'intéresser les agriculteurs via des régimes d'aide.

Les eaux du canal de Bourgogne pourraient être réutilisées, moyennant la limitation du volet touristique, pour l'approvisionnement, tandis que les maisons éclésières permettraient de réinvestir l'aspect tourisme.

Sur l'Armançon, affluent de la Seine, un projet vise à fournir de l'eau brute à l'élevage, pour éviter l'utilisation, à cet effet, de l'eau potable communale. Le travail de co-construction se poursuit en Côte d'Or sur ces sujets, alors que la structure institutionnelle reste insuffisante par rapport aux enjeux et aux défis.

M. JUILLET remercie M. CARRÉ de sa présentation et rappelle qu'un certain nombre des membres du comité de bassin ont récemment participé à la réunion organisée par l'EPTB Seine Grands Lacs. Le dossier a été largement évoqué en présence du président de la chambre d'agriculture de Côte d'Or. L'accompagnement de l'EPTB et de la métropole est intéressant. Le travail avec l'EPAGE Sequana est également important pour ce territoire et l'avancement vers des démarches co-construites vis-à-vis de la conservation de l'eau et de son infiltration dans les têtes de bassin.

Département de la Nièvre

M. BARNIER précise que le département de la Nièvre est concerné pour un tiers de son territoire par le bassin Seine-Normandie, l'autre partie relevant du bassin Loire-Bretagne. Se conjuguent de fait sur ce département deux types de réseaux hydrographiques :

- un chevelu très dense à l'est, dans le secteur du Morvan qui se caractérise par une altitude assez élevée (jusqu'à 900 mètres), un territoire granitique marqué par la forte présence de la forêt, un bon niveau pluviométrique et la présence de petites exploitations essentiellement dédiées à l'élevage bovin ;
- la faible attitude à l'ouest, avec des terres se prêtant à la grande culture, voire la polyculture et l'élevage.

Les caractéristiques du bassin versant nivernais sont :

- la richesse de sa biodiversité, qui doit être préservée, en particulier pour des questions aquatiques ;
- la présence de grands aménagements hydrauliques structurants, dont :
 - o de grands barrages constitués des grands lacs artificiels créés en amont de la Seine, comme celui de Pannecière qui permet encore aujourd'hui de réguler l'Yonne ou celui des Settons aménagé à l'origine pour assurer le flottage du bois du Morvan vers Paris et dont le rôle est aujourd'hui plus touristique ;
 - o des canaux, dont celui du Nivernais, qui, bien alimenté par les rigoles du Morvan, n'a pas souffert de la sécheresse en 2022 et représente donc un atout pour la ressource en eau, autant que touristique.

Les ressources humides sont très importantes et présentent de forts enjeux patrimoniaux. Ce sont par exemple les tourbières du Morvan qui jouent un rôle d'éponge favorable à l'approvisionnement en eau du bassin à l'aval.

Du point de vue quantitatif, les eaux souterraines sont en bon état, alors que les cours d'eau restent vulnérables aux sécheresses, en raison du sous-sol granitique imperméable. Le premier enjeu est de mieux connaître les ressources afférentes, alors que le nombre de piézomètres s'est avéré insuffisant lors de la gestion de la dernière sécheresse. Le constat est de fait plus prégnant pour la partie relevant de la vallée de la Loire, mais la connaissance du sous-sol qu'assurera l'étude lancée par le conseil départemental pour la partie du bassin Seine-Normandie constitue un enjeu majeur.

Dans cette logique, il paraît important d'accompagner les maîtres d'ouvrage, car la problématique de connaissance des ressources de surface et souterraines est nouvelle dans la Nièvre. Ce travail est déjà engagé.

S'agissant de la qualité des eaux, pour les 8 captages prioritaires, malgré les plans d'actions à l'œuvre depuis quelques années, relatifs notamment aux nitrates et aux pesticides, elle demande à être restaurée. Une vigilance particulière est requise vis-à-vis des grandes masses d'eau, dont le lac de Pannecière, qui connaît un important problème de cyanobactéries. Le président de l'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé récemment à prendre en charge le financement des compléments d'études nécessaires pour la progression vis-à-vis de ce plan d'eau.

La chambre d'agriculture de la Nièvre s'avère très active sur l'ensemble des sujets de quantité et de qualité des eaux. Sa prise de conscience et celle des syndicats que le recours à l'eau potable au travers des réseaux de distribution public n'est pas tenable à terme donnent lieu à une réelle réflexion opérationnelle, afin de trouver des ressources alternatives.

Sur le sujet des cours d'eau, le Morvan joue un rôle majeur en tant que bassin versant. L'effort d'inventaire des zones humides doit se poursuivre. Effectué en lien étroit avec le parc national du Morvan et le conservatoire d'histoire naturelle, il permettra l'édification d'une cartographie, bien plus précise que celle disponible actuellement. Devront s'y adjoindre un travail d'évaluation des risques de dégradation des têtes de bassin et des actions vis-à-vis du monde agricole, mais aussi en matière de pratiques forestières. Les coupes rases, problématiques, identifiées dans le Morvan et la Nièvre, ont en effet un impact sur la qualité des eaux, compte tenu de leur effet sur le ruissellement.

Enfin, à l'ouest du territoire, dans le secteur du Beuvron et de l'Yonne, un plan d'actions vise à restaurer la morphologie des cours d'eau, aujourd'hui artificialisés, et assurer une meilleure continuité écologique. Au total, 40 ouvrages prioritaires doivent être traités dans cet objectif.

Les problèmes sont identifiés et la prise de conscience est claire, notamment depuis les derniers épisodes de sécheresse. La mobilisation des acteurs doit permettre la mise en œuvre des actions nécessaires.

M. JUILLET confirme que la mise en œuvre d'actions vis-à-vis de ce constat pourra être accompagnée dans le cadre du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Département de l'Yonne

M. JAN indique qu'il présente d'abord les éléments de contexte, avant le constat et les priorités.

Du point de vue du contexte, le nord du département de l'Yonne est constitué de terres agricoles, tandis que :

- l'ouest regroupe plutôt des zones humides, autour de la Puisaye ;
- le centre est viticole et céréalier ;
- le sud accueille davantage de forêts.

Le département reste rural.

L'élevage important impacte la qualité des eaux. Les principales pressions subies sur les masses d'eau sont les pollutions diffuses d'origine agricole, les rejets des collectivités, et de façon plus marginale, des industries, et l'altération hydro-morphologique des cours d'eau.

S'agissant de la qualité générale de la ressource, les eaux souterraines sont particulièrement touchées par des pollutions diffuses, dues à des nitrates et à des pesticides, pour la presque totalité d'entre elles. Une dégradation marquée est notée. Les eaux superficielles ne sont pas épargnées par les nitrates, qui sont omniprésents en secteur agricole, mais peuvent aussi être le fait de pollutions ponctuelles liées au système d'assainissement collectif. Sur le parc de plus de 300 stations de traitement des eaux usées, un tiers doit encore être mis aux normes. La préfecture intervient aux côtés des collectivités sur le sujet.

La qualité écologique des cours d'eau de l'Yonne se situe entre moyenne et bonne, avec une situation contrastée entre le nord et l'ouest du département où ils ont été fortement perturbés par les aménagements agricoles.

Concernant les priorités de l'État, la reconquête de la qualité de la ressource en eau est première, comme en témoigne le colloque organisé par M. JAN, lui-même, quelques semaines auparavant. Une réelle prise de conscience se manifeste, d'autant que le champ des questions sur l'eau s'élargit progressivement des aspects de qualité et de quantité à celui de l'attractivité. Les réactions des uns et des autres ont clairement manifesté que la reconquête de la qualité constitue une priorité pour assurer l'approvisionnement en eau potable des habitants. Les collectivités consentent un important effort sur l'assainissement, pour préserver l'attractivité de leur territoire. L'enjeu est vital pour les années à venir.

La gestion durable de la ressource en eau, au-delà des mesures prises lors des épisodes de sécheresse, afférents au changement climatique, a fait l'objet de :

- la mise en œuvre de solutions liées à la nature (restauration de l'habitat et renaturation des zones humides) ;
- l'achèvement des programmes d'études relatifs à la prévention des inondations, sachant que l'insistance de la préfecture vis-à-vis de la détermination de projets de lutte contre ces dernières au niveau des communes reste encore de peu d'effet ;
- la mise en œuvre du plan sécheresse, révisé ;

- la prescription d'études d'économies d'eau aux industriels, importants consommateurs d'eau, avec le suivi afférent.

S'agissant de la préservation et de la restauration des milieux naturels aquatiques et humides, la bonne fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides participe à la rétention de l'eau, à la prévention des inondations, auxquelles le département est très vulnérable, à une meilleure capacité épuratoire et au maintien de la biodiversité, cette dernière étant très présente dans l'Yonne.

La gouvernance des entités en charge de ces sujets constitue un facteur de réussite du plan d'actions. La totalité du territoire est dotée de structures ayant la compétence GEMAPI. Un enjeu en la matière est noté pour l'Yonne aval.

S'agissant de l'eau et de l'assainissement, le transfert des compétences est accompagné par les services de l'État, au travers de réunions intercommunales pour lesquelles les sous-préfets ont réuni tous les maires et secrétaires de mairie des intercommunalités. Ce suivi se poursuivra jusqu'en 2026.

Concernant les actions de 2023, le colloque sur l'eau, qui s'est déroulé le 22 mai, a réuni les élus, les associations environnementales, les industriels, les agriculteurs, les services de l'État. Son compte rendu atteste de l'utilité de la manifestation en matière de prise de conscience de la nécessité d'agir pour le présent et le futur. L'objectif est de permettre qu'elle ne reste pas lettre vide et d'accompagner l'ensemble des acteurs.

Dans le cadre d'un comité de lutte contre la délinquance, l'eau a été inscrite comme première priorité dans le respect des différents arrêtés. Elle suscite un soutien à la politique pénale de l'environnement, de la part des procureurs de Sens et d'Auxerre. L'arrêté sécheresse promulgué depuis cinq jours est exécutoire ce jour. Des contrôles peuvent donc intervenir dès aujourd'hui.

Enfin, une forte mobilisation du corps préfectoral est constatée sur le sujet de l'eau, au travers de réunions avec les maires. L'objectif est d'apporter tout le soutien possible aux élus locaux vis-à-vis des politiques de l'eau.

Département de l'Aube

Mme DINDAR constate que le département de l'Aube dispose d'une situation un peu différente de ses voisins, car il a longtemps pu se sentir protégé des problèmes évoqués du fait de la résilience de certaines nappes souterraines et de l'action des lacs réservoirs. Le constat est cependant aujourd'hui celui d'une fragilisation des ressources en eaux superficielles comme souterraines, avec une tension quantitative croissante. Au cours des huit dernières années, des mesures vis-à-vis de la sécheresse ont dû, à cinq reprises, être activées, soit un rythme inédit par rapport aux précédentes décennies.

La carte de la disponibilité de la ressource en fonction des bassins versants montre que certains secteurs sont reconnus en tension quantitative, depuis plus de 10 ans (bassins de la Barbuize, de la Bissone, de l'Ardisson et des Nuitrelles). Cette tension s'étend désormais à d'autres secteurs, principalement dans le nord du département, où l'activité, et donc les prélèvements agricoles, sont les plus importants et où les volumes d'eau prélevés sont en augmentation.

Les barrages réservoirs de la Seine et de l'Aube permettent d'alimenter les corridors fluviaux en période d'étiage, dès début juillet. Ils assurent un soutien intéressant à l'aval, d'autant que l'Aube contribue aussi à l'alimentation en eau de Paris.

S'agissant du volet qualitatif, une dégradation de l'état chimique des masses d'eau souterraines se manifeste avec des teneurs en nitrates élevées, voire supérieures aux normes de potabilité pour certains captages, qui peuvent même être abandonnés. Plusieurs captages du quart nord-ouest sont par ailleurs concernés par le contentieux nitrates. La présence de molécules phytosanitaires ou de métabolites se confirme dans une grande partie des secteurs, où les masses d'eau affichent un état chimique médiocre. Les masses d'eau superficielles présentent un état écologique souvent altéré. Une priorité est donc donnée aux études et aux actions de reconquête des milieux aquatiques et humides, ainsi qu'à la renaturation des cours d'eau, un plan d'action territorialisé opérationnel ayant été élaboré à cet effet, à horizon 2027, à partir d'une analyse très fine du département.

S'agissant des priorités et les projets d'actions, sont à noter les enjeux marquants de développement d'un territoire très rural, mais disposant d'une forte histoire et culture industrielles, liés à l'eau. La dynamique de création ou d'implantation d'usines dans l'agglomération troyenne et le quart nord-ouest du département est tout à fait positive, mais doit être prise en compte de ce point de vue.

La mise à grand gabarit du canal, la réflexion autour de l'extension du port de l'Aube à Nogent-sur-Seine, la candidature du CNPE de cette dernière ville pour accueillir une extension et les projets d'implantation industrielle précités constituent des projets importants avec un impact structurant sur l'eau.

Le premier atout du département est la forte mobilisation des collectivités territoriales et leur capacité à se structurer, ainsi qu'à mutualiser des moyens et des risques, le syndicat départemental permettant une gouvernance resserrée et efficace qui vise loin (réflexion à 2100).

Parmi les priorités, les dizaines d'actions récurrentes relatives au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine troyenne, territoire à forts risques d'inondations, doivent être citées. Des investissements et des engagements supplémentaires devront être consentis en vue de la réhabilitation des digues du centre-ville de Troyes et celles de la Morgue sur le barrage réservoir Seine. Ces réservoirs constituent la plus importante réserve d'eau départementale. Ils permettent de gérer les inondations et assurent le soutien des débits en période d'étiage. Ils ont aussi un rôle en matière de biodiversité et du point de vue de l'attractivité touristique et sportive. Ils bénéficient d'une fréquentation croissante liée à leur proximité à l'Île-de-France.

Le lien entre les gestionnaires de ces ouvrages et les acteurs de la GEMAPI est un enjeu fort, qui doit être maintenu, afin que les barrages soient remplis suffisamment tôt et conservent leur capacité d'écrêtement des crues. Les pratiques de gestion de l'ensemble du dispositif doivent permettre d'assurer la continuité piscicole et sédimentaire de la Seine et de l'Aube.

Dans ce contexte, les priorités d'actions de l'État sont le partage de la ressource et la reconquête de la qualité des eaux. A très court terme, plusieurs démarches relatives aux économies d'eau et à la sobriété ont été lancées, à l'échelon départemental, vis-à-vis des agriculteurs et des industriels. Elles ont donné des résultats intéressants, car plusieurs

industriels ont déjà réussi à obtenir 10 % d'économies de prélèvement, pour un investissement restreint. Certains ont engagé des montants plus importants pour aller au-delà. A moyen, voire long terme, l'enjeu est d'obtenir un partage équitable de la ressource en eau. Il faut pour ce faire disposer au plus vite des résultats des études sur les volumes prélevables dans le nord du département. Ils se traduiront par la mise en place de projets de territoire pour une gestion partagée de la ressource en eau. Deux projets de ce type ont déjà démarré. La démarche doit être généralisée, car elle est le seul moyen de répondre aux enjeux et aux *a priori* parfois persistants.

La gouvernance qui se met en place sur le sujet permet d'avoir confiance dans l'aboutissement desdites démarches.

L'accompagnement du syndicat départemental dans le déploiement des schémas d'alimentation en eau potable est très positif. Celui relatif au nord-ouest « Haut bois » représente un budget de 84 millions d'euros, qui a vocation à intégrer les effets prévisibles du changement climatique, à l'horizon 2100. Il est préparé depuis 2018. La démarche, exemplaire, mérite d'être accompagnée.

S'agissant des secteurs en tension, les PTGE déjà engagés sont particulièrement attendus, car ils concernent des secteurs en tension.

L'enjeu est aussi celui de la reconquête de la qualité des eaux, en lien avec la préservation de la biodiversité, pour l'Aube. Le projet impulsé par la chambre d'agriculture au titre de la manifestation d'intérêt « Prairies et élevages en Bassée » vise à soutenir la filière de l'élevage, en souffrance dans le département, qui participe, avec les actions sur les prairies, à la préservation de la biodiversité. L'aboutissement du projet de réserve nationale serait important de ce point de vue dans un secteur marqué par les activités humaines. La reconquête de la qualité des eaux se traduit aussi par de nombreuses actions sur l'eau potable, la préservation des captages, la renaturation des cours d'eau, avec des actions exemplaires récemment saluées au niveau national, l'amélioration de la continuité écologique et sédimentaire et la préservation des zones humides. Ces actions mobiliseront les différents acteurs à l'échelle départementale, ainsi que ceux des secteurs « infra ».

M. JUILLET remercie tous les intervenants pour la présentation de ces éléments très détaillés. Un compte rendu en sera établi, qui alimentera les discussions durant les prochaines réunions, pour préparer le 12^e programme.

Questions :

Mme BEHAR indique avoir trouvé intéressante la prise de conscience, relayée par les intervenants, de l'état des masses d'eau et des actions à mettre en œuvre. Elle s'enquiert de l'échéance éventuelle desdites actions et/ou des plans déterminés en vue du retour à un état qualitatif des masses d'eau. Elle souhaite savoir si les actions seront très ciblées et destinées à être très progressives, ou seront déployées envers des pourcentages conséquents du territoire.

M. JAN estime difficile de répondre précisément à cette question très intéressante. L'action concerne l'ensemble des cours d'eau, sans discrimination territoriale, parce que tous les administrés ont droit à disposer d'eau potable. L'État est bien sûr attaché à ce principe. S'agissant de l'Yonne, il n'est pas possible d'annoncer une échéance précise. Cette dernière est d'ailleurs moins intéressante que l'affirmation d'une démarche volontaire de l'État, en faveur d'une amélioration de la qualité de l'eau pour l'ensemble des administrés d'un département, même s'il est évident que le plus tôt sera le mieux. Les contraintes et les obstacles ne peuvent être ignorés, et les parties prenantes sont nombreuses. L'État se positionne aussi en accompagnement de ces dernières. Il est là pour tracer des perspectives et s'assurer que tout un chacun agit conformément aux prescriptions réglementaires. Sa volonté, dans les départements ici représentés, est forte et déterminée. Hormis pour l'assainissement, qui relève d'une obligation légale, tous les leviers possibles seront actionnés afin que la qualité de l'eau soit la meilleure possible. Au-delà d'une échéance, les éléments importants sont :

- la prise de conscience unanimement évoquée ;
- les actions entreprises ;
- les politiques d'évaluation à définir au regard d'objectifs graduels, qui permettront d'identifier les contraintes et les moyens de les lever.

M. JUILLET remarque que les états des lieux réguliers réalisés au niveau de l'agence et du comité de bassin, en préalable aux SDAGE et aux programmes de mesures, permettent d'évaluer l'avancement. L'agence de l'eau et le comité de bassin avaient l'impression de travailler seuls sur les sujets, depuis quelques années. La prise de conscience globale de l'ensemble des institutions, des habitants et des représentations professionnelles ou associatives assure une meilleure possibilité de progression. Savoir la vitesse à laquelle elle se produira est difficile. Cependant, le 11^e programme a donné lieu à la signature de nombreux contrats territoriaux. L'appel à manifestation d'intérêt sur la remise en place de zones d'expansion des crues a suscité la présentation de 103 dossiers à l'échelle de l'EPTB Seine Grands Lacs.

M. MORER, maire de Trilport, salue la prise de conscience de l'État, même si elle n'est pas réellement nouvelle, car la situation nécessite une prise en charge urgente. Il indique que la mention de stress hydrique a été utilisée, lors des récentes assises de l'association des petites villes de France, dont il est le vice-président. Il lui semble réconfortant de constater que le souci de la préservation de la ressource en eau se manifeste. Il remarque que les différents exposés ont montré quelques points de convergence, comme l'objectif d'associer certains acteurs, dont les agriculteurs. Cet objectif ne peut qu'être salué compte tenu de l'incidence des pratiques antérieures de ce secteur sur la qualité de l'eau. Une phase de transition, comme celle connue actuellement, n'est jamais le fait d'un problème isolé. En l'occurrence, le changement climatique accompagne les problématiques d'eaux polluées. Il serait donc intéressant d'anticiper et d'intégrer dans la réflexion avec les agriculteurs, le traitement du réchauffement climatique, en même temps que la gestion de l'eau.

M. JUILLET remarque que la question de l'élevage a été évoquée dans les différents exposés. Néanmoins, les terres non dédiées à l'élevage font l'objet de labours, qui génèrent une érosion. L'ensemble des opérations agricoles doivent être prises en compte par rapport au territoire.

Mme PELLETIER-LE BARBIER, présidente de la commission locale de l'eau du SAGE de la Bièvre, estime le partenariat avec le procureur de la République, évoqué par le préfet de l'Yonne, très intéressant et souhaite connaître les moyens qui seront mis en place pour faire respecter l'arrêté, ainsi que les peines encourues.

M. BRÉVOT, président de la fédération départementale de l'Aube pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, remarque que la reconquête des milieux aquatiques constitue un objectif évoqué dans les exposés. Un point important est constitué par la restauration de la continuité écologique et sédimentaire. Or, les parlementaires remettent régulièrement en cause cette restauration. La nouvelle loi relative à l'accélération des énergies renouvelables (dite ENR) a réaffirmé la nécessité que les propriétaires d'ouvrages ne soient plus exonérés des équipements en passes à poissons, par exemple. Se pose à cet égard la question des moyens dont l'État disposera pour faire appliquer le texte et des mesures prises pour éviter les dérogations précédemment accordées et les reports de mise en conformité. Des opposants ont d'ailleurs réussi à faire abroger une délibération du comité de bassin, en faveur de cette politique.

M. JAN explique qu'à sa nomination en tant que préfet de l'Yonne, il a posé comme priorité absolue la définition d'une politique de l'eau, incluant les volets de quantité, de qualité et d'attractivité, c'est-à-dire une acception un peu large du concept. Elle n'a pas été simple à imposer, car l'idée de l'eau comme moyen d'attractivité économique du territoire ne semblait pas naturelle. Malgré les réticences initiales, le colloque déjà évoqué a permis d'identifier la volonté des procureurs de la république de mettre en place une politique pénale de l'environnement ciblée, alors que leur politique pénale recouvre généralement un large périmètre, autour de huit grands thèmes. Il leur a donc été proposé de définir ladite politique pénale de l'environnement, que l'État soutiendra, les deux parties s'accordant sur la hiérarchie des priorités. Ont été retenus trois items sur les huit thèmes : l'eau ; les déchets ; l'urbanisme pénal. L'eau constitue la première priorité. L'idée est que les services de l'État puissent assurer des contrôles et réalisent des actions de sensibilisation, le préfet assurant le relais d'un point de vue pénal. Pour l'arrêté sécheresse, au-delà des cinq jours ayant permis à chacun d'être informé et de réagir, la règle s'applique et les contrôles, prévus par cette dernière, interviennent. Ces contrôles sont nécessaires, car le respect de l'arrêté constitue un enjeu collectif. Les procureurs ont accepté de suivre le préfet dans une coopération État-justice assez rare, mais qui semble fonctionner. A l'issue de la première année d'expérimentation, les priorités pourront être revues et intégrer la biodiversité. Cette action conjointe est une façon de sensibiliser les services de l'État sur une politique ciblée, sachant qu'il était nécessaire d'opérer un choix parmi les thèmes.

Mme PELLETIER-LE BARBIER demande combien d'agents pourraient intervenir dans cette politique.

M. JAN répond qu'ils sont nombreux, puisqu'ils intègrent tous les gendarmes, les forces de l'ordre, l'OFB, etc. L'objectif est d'abord la prévention. La sanction n'intervient que si nécessaire. Les contrôles visent aussi les industriels. L'attention est particulièrement focalisée sur les importants consommateurs d'eau. A l'issue de la sensibilisation et de la prévention, intervient le contrôle, afin d'amener tout le monde à la sobriété.

M. JUILLET salue l'ancien président de la commission des milieux naturels, M. SARTEAU, qui assiste à cette séance.

M. SARTEAU indique qu'il est originaire du Loiret et connaît très bien l'ensemble des territoires.

M. DONADIO souhaite compléter les propos de M. BRÉVOT sur la continuité écologique, en évoquant une autre problématique importante pour les pêcheurs et les personnes attachées à la protection du milieu naturel : la garantie du maintien des débits biologiques dans les cours d'eau. Les engagements pris par le préfet en matière de contrôle sont très positifs, mais ne doivent pas faire oublier la nécessité d'une répartition équitable des débits, pour éviter que les poissons meurent à chaque période d'étiage.

Mme ROCARD précise, à l'attention des membres du comité de bassin, que la décision citée par M. BRÉVOT a été prise par le tribunal de Cergy-Pontoise. Elle annule la délibération qui approuve la révision du 11^e programme. Il s'agit de fait d'une annulation partielle, qui ne concerne que les dispositions relatives à la restauration de la continuité écologique. Il est en l'occurrence reproché au texte de ne pas préciser explicitement certains points de la loi climat et résilience. Cette décision est en cours d'analyse en sein des services de l'agence de l'eau, afin d'en évaluer les conséquences et d'envisager les suites à y donner. Elle ne devrait pas freiner les projets en cours.

M. DONADIO remarque que la loi a évolué, depuis cette décision.

3. Adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de Seine-Normandie (délibération)

M. JUILLET rappelle que la précédente stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie a été adoptée en 2016 et qu'il a collectivement été décidé de la revoir, lors du comité de bassin du 7 décembre 2022.

Le plan « eau » a été présenté par le président de la République, en conservant de nombreuses propositions des comités de bassin et du comité national de l'eau. Le travail a été important, même si certains ont regretté le court temps qui lui a été accordé. Un premier webinaire avait rassemblé, dès le mois d'octobre, de nombreux participants, tandis que plusieurs entretiens ont pu être menés avec les acteurs de l'eau, en particulier les chambres régionales d'agriculture, l'ONF, VNF, l'ADEME, le CNPF.

M. JUILLET remercie chacun de sa mobilisation dans ce cadre. Il rappelle que la stratégie proposée ce jour intervient en complément du travail engagé depuis 2016 et qu'elle s'intègre dans une démarche globale et de long terme à l'échelle du bassin. L'objectif est de continuer le travail sur les territoires et les bassins versants, travail qui sera complété par le 12^e programme et le suivi des contrats territoriaux et climat du 11^e programme. De nombreux éléments sont donc à prendre en compte. Les services et la directrice générale de l'agence de l'eau se sont beaucoup investis pour pouvoir présenter ce matin une version amendée de l'ensemble des propositions des nombreux acteurs impliqués. L'objectif aujourd'hui est d'examiner les contributions, ainsi que les points restant à investir, dans l'idée de travailler en commun sur la problématique de l'eau et de la biodiversité dans les territoires. Les services de l'État et les préfets ont pris en compte les éléments afférents, alors que le président de la République a lui-même présenté un certain nombre d'axes d'action. Des points restent à définir et à améliorer, qui demandent la mobilisation de tous.

Mme ROCARD indique que la présentation à venir abordera :

- la méthode d'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique suivie pour actualiser celle de 2016 ;
- les résultats ;
- le contexte du réchauffement climatique, au travers de quelques messages du dernier rapport du GIEC, organisme scientifique de référence en la matière ;

La présentation est effectuée par M. POUPARD et Mme FEUILLETTE.

M. POUPARD précise que le document présenté est issu du travail décidé lors de la réunion du comité de bassin du 7 décembre 2022. Le sentiment, évoqué lors des interventions, de ne plus être protégés, mais fragilisés, atteste un changement de positionnement par rapport au contexte de 2016. Le sujet, alors important, est devenu urgent. En 2016, la vision était stratégique, alors qu'il s'agit aujourd'hui de s'engager d'un point de vue opérationnel. Un tour de l'ensemble des acteurs du bassin a été réalisé, au travers des commissions territoriales (COMITER), de la commission littoral et mer (COLIMER) et de la COMINA, afin d'enrichir cette stratégie avec des exemples concrets d'actions déjà menées, à multiplier sur le territoire.

1. Les éléments du rapport du GIEC et les résultats de la consultation d'un panel de jeunes du bassin

M. POUPARD indique que le message principal du GIEC est l'entrée dans une période de fortes incertitudes, avec un réchauffement de + 1,1°C par rapport à la période de référence, soit la moyenne des années 1850 à 1900, au niveau mondial, et de + 1,7° au niveau français, car ce réchauffement est plus rapide au nord qu'au sud. L'augmentation des fréquences des canicules se conjugue avec l'élévation de la température. Le dérèglement donne lieu à une croissance des sécheresses et des inondations, en fréquences et en intensité. Une diminution du nombre des jours de gel est constatée, alors que les cyclones tropicaux sont en hausse. La France pourrait ne pas se sentir concernée par ce dernier constat, mais lesdits cyclones commencent à remonter vers le nord et à toucher l'Europe.

Dans ce contexte, il est important de veiller à la cohérence entre les actions visant l'atténuation du changement climatique et celles relevant de l'adaptation.

Le GIEC regroupe plusieurs milliers de chercheurs à travers le monde, de tous pays, de toutes cultures, ayant la science en commun. Ils n'envisagent pas de possibilités d'ajustements à la marge ni de remèdes miracles, mais évoquent des bouquets de solutions. Comme évoqué dans les présentations des représentants de l'État, des transformations profondes sont nécessaires. Le GIEC et l'OCDE mentionnent que ces changements peuvent signifier des pertes économiques voulues, contrôlées et maîtrisées sur le court terme pour éviter des pertes beaucoup plus significatives sur le long terme. Les assureurs disposent de projections très inquiétantes en matière de coûts du changement climatique.

Le rapport du GIEC identifie le risque de maladaptation, c'est-à-dire l'engagement, pour des bonnes raisons, d'une solution positive à un endroit, qui a des conséquences négatives sur d'autres acteurs, ailleurs sur le territoire ou plus tard dans le temps.

S'agissant de la consultation d'un panel de jeunes, la demande émanait du comité de bassin, dont certains membres étaient soucieux de connaître l'avis de la jeunesse sur la stratégie

d'adaptation au changement climatique. L'opération a été confiée à une junior entreprise. Le panel a été complexe à constituer de façon équilibrée. Il a finalement rassemblé 40 participants, étudiants et salariés, des deux sexes, malgré une prédominance des femmes, relevant plutôt d'une catégorie ayant effectué des études supérieures et issus pour la plupart de Normandie et de la région parisienne. La stratégie de 2016 leur a été présentée, lors d'un webinaire, le 29 mars. Un des résultats parlant est le nuage de mots qui a pu être dessiné de la réponse spontanée sur la question du changement climatique. Le panel de jeunes a par ailleurs jugé la stratégie d'adaptation positive, mais insuffisante.

2. Les évolutions de la stratégie d'adaptation

Mme FEUILLETTE confirme que l'évolution des connaissances et du contexte justifiait l'actualisation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin, adoptée en 2016 par le comité de bassin, à l'unanimité, à l'issue d'un an de travail collectif et intense. De fait, le travail d'enrichissement de la stratégie a réellement commencé il y a presque un an. Les principaux jalons en ont été :

- le forum de bassin, avec plus de 600 participants réunis sur la stratégie d'adaptation et plus précisément l'adaptation de l'agriculture et des collectivités ;
- la présentation le 7 décembre 2022 de propositions d'axes d'enrichissement, à l'issue d'un exposé de M. LE GOZANET du BRGM ;
- la poursuite de la rencontre des différents acteurs que sont VNF, le CNPF, les chambres d'agriculture, l'ADEME, les CIVAM ;
- l'organisation de commissions territoriales et d'une commission « Littoral et mer » spécifiquement sur ce sujet et le 12^e programme ;
- un important travail du conseil scientifique sur l'actualisation des éléments éponymes ;
- le webinaire des jeunes ;
- la présentation de l'avancement et des résultats de l'ensemble des travaux à la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P), qui a donné lieu en séance à la proposition d'amendements ;
- le plan eau.

Le document a donc été actualisé à partir de cet ensemble.

Les principes directeurs de la stratégie ont de fait été confirmés par le 6^{ème} rapport du GIEC, qui encourage à privilégier des solutions multifonctionnelles, sans regret, solidaires, atténuantes et en faveur de la biodiversité et insiste sur le risque de maladaptation.

Les principaux enrichissements consistent d'abord en l'ajout d'une trajectoire tendancielle du bassin. Elle atteste que l'objectif de résilience n'est pas atteint, puisque les pressions persistent sur les volets quantitatifs et qualitatifs, alors que davantage de sobriété serait nécessaire à la source, en particulier sur le sujet des pollutions.

Le deuxième type d'enrichissement est constitué du travail du conseil scientifique, qui venait d'être renouvelé en janvier 2023 et qui a, d'une part produit un diagnostic, annexé à la stratégie d'adaptation, d'autre part consolidé et complété l'avis du comité d'experts du document de

2016. Un message fort a été transmis à l'occasion sur les précautions à prendre vis-à-vis des incertitudes que soulèvent les projections climatiques et locales, soit :

- l'augmentation à venir de la température et de l'évaporation, avec une évapotranspiration pouvant augmenter de 25 % d'ici 2050, par exemple ;
- l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes ;
- la baisse probable des débits des précipitations hivernales.

Une partie socioéconomique a été ajoutée par rapport à la version de 2016, en particulier sur les impacts économiques de la stratégie sur certaines activités, dont l'agriculture.

Parmi les enrichissements, figure l'ajout de trois objectifs aux cinq retenus auparavant :

- favoriser le remplissage naturel des nappes, sur un bassin sédimentaire qui dispose d'immenses réservoirs souterrains ;
- lutter contre la vulnérabilité vis-à-vis des vagues de chaleur ;
- accompagner les changements de comportement.

S'agissant des réponses opérationnelles, l'annexe 1 de la stratégie reprend celles qui ont été revues, vérifiées et ajustées en fonction de l'évolution de la réglementation, des conclusions des commissions territoriales et de la COMINA, des échanges avec différents acteurs, du plan eau, des retours d'expérience sur la sécheresse de 2022. En ont été retirées les actions obsolètes, tandis qu'ont été ajoutés des exemples issus de toutes les rencontres précitées, y compris ceux des chambres d'agriculture. Certaines informations, paraissant peu utiles et alourdissant la lecture, ont enfin été supprimées.

Pour les autres annexes, un regroupement a été opéré, dans l'objectif de les rendre opérationnelles. Les synthèses des COMITER et COMINA, présentées par leurs présidents en C3P, ont été intégrées. L'annexe 3 a été créée pour lister les questions à se poser en vue de mettre en place un plan d'adaptation sur un territoire, en évitant la maladaptation, et apporter un certain nombre d'outils et de ressources sur lesquels s'appuyer. L'annexe 5 reprend la trajectoire de réduction des prélèvements. Une annexe 6 résume les programmes d'action et d'études issus du rapport du préfet sur l'hydrologie et du plan eau de mars 2023. Enfin, l'annexe sur la déclaration d'engagement a été remaniée, pour permettre un meilleur suivi des actions des signataires.

Quelques propositions d'amendements ont été reçues depuis l'envoi du dossier, ce qui a donné lieu, dans la version bis, à :

- deux ajouts en lien avec la santé ;
- l'introduction de références complémentaires sur l'agriculture biologique ;
- des valeurs adaptées et plus réalistes pour la consommation moyenne d'eau par hectare pour l'irrigation ;
- des ajouts de références à la souveraineté alimentaire, à l'économie, au soutien des filières ;
- des précisions sur la part de l'irrigation sur le bassin et l'évolution de la qualité des captages ;

- davantage d'exemples relatifs aux chambres d'agriculture.

Parmi les demandes d'amendements, certaines n'allaient pas dans le sens des principes directeurs de la stratégie, tandis que d'autres portaient sur des parties ne pouvant être modifiées, car écrites et validées par le conseil scientifique et par les COMITER et la COLIMER.

3. La trajectoire de réduction des prélèvements

M. POUPARD indique que la trajectoire est issue du plan eau du Gouvernement, qui a demandé à tous les responsables des bassins de déterminer comment ils pourraient parvenir, en 2030, à une diminution des prélèvements de 10 % par rapport à l'année de référence, de 2019.

Les quelques données chiffrées présentées devront être déclinées sur les territoires, soit les SAGE ou les PTGE, voire des commissions locales de l'eau à mettre en place pour les parties du bassin non couvertes par ces instances de concertation, pour pouvoir mener les débats au niveau local avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour le bassin Seine-Normandie, les principaux usages liés au prélèvement d'eau sont le fait des canaux de navigation (40 %), de l'alimentation en eau potable (34 %), du refroidissement industriel (10 %), des autres usages économiques (11 %) et de l'irrigation (4,7 %). Ces pourcentages représentent le total consommé sur l'année. La même répartition ne sera pas obtenue pour chaque territoire du bassin. Les consommations évoluent par ailleurs en cours d'année.

A partir de ces données, une trajectoire de sobriété a été imaginée, en tenant compte d'un certain nombre de contraintes. Au niveau national, il a été choisi de retirer les prélèvements pour les canaux et pour le refroidissement industriel, qui relèvent de politiques centrales impliquant des opérateurs nationaux. Le bassin seul n'est pas en capacité de demander à VNF ou à EDF une baisse de leurs prélèvements d'eau. Ces données doivent être intégrées dans une trajectoire nationale.

En revanche, l'eau potable, les autres prélèvements industriels et l'irrigation peuvent être intégrés. L'eau potable représente le premier prélèvement et devra donc donner lieu au premier effort substantiel à fournir. Il est proposé par ailleurs que l'irrigation soit maintenue au niveau actuel, ce qui représente un effort, au regard de l'augmentation de la surface irriguée.

S'agissant des prélèvements industriels, les progrès réalisés grâce aux dossiers d'aide à leur réduction ont montré qu'une diminution de 4 % sur 10 ans était atteignable, voire dépassable. Une réduction de 14 % doit donc être obtenue sur l'eau potable, ce qui est possible, car les gisements d'efforts sont conséquents et n'ont jamais été examinés, la grande difficulté résidant dans la connaissance des usagers finaux, très variés (ménages, industries, services, équipements sportifs, hôpitaux, etc.) Un important travail reste à faire, pour un résultat qui semble atteignable.

Le raisonnement s'est appuyé sur des volumes moyens annuels. Or, les périodes de crise interviennent à certaines périodes, sur certains usages, d'où l'idée de réaliser des *stress tests* et des exercices d'adaptation, sur un territoire.

M. JUILLET remercie les intervenants pour cette présentation. Il remarque que certains éléments de la stratégie d'adaptation au changement climatique restent à travailler. Un certain nombre de points l'ont été. Une version définitive ou presque a été établie par les services du comité de bassin. L'idée est donc de se donner quelques semaines supplémentaires pour finaliser la stratégie. Un certain nombre d'éléments, relatifs aux associations, aux agriculteurs ou aux élus, demandent des références supplémentaires et un tableau exhaustif de ce qui a évolué, de ce qui n'a pas évolué et des discussions devant encore aboutir. Comme pour le SDAGE, à l'époque, l'idée est de lister dans ledit tableau les propositions effectuées et d'indiquer :

- celles qui ont été intégrées, car elles ne posent pas de questions et sont fidèles aux enjeux remontés lors des différents débats ;
- celles non retenues, parce qu'elles ne correspondent pas du tout à la stratégie d'adaptation au changement climatique et aux points principaux notés au mois de décembre.

La problématique de l'infiltration au niveau des têtes de bassin et des imperméabilisations devra y être incluse. Les scientifiques devront aussi transmettre leur avis concernant l'impact sur les nappes et rivières de l'infiltration sur les têtes de bassin, la lutte contre le ruissellement et la désimperméabilisation. Si ce dernier volet ne peut être intégré immédiatement, il sera intéressant de disposer des éléments concernés et d'en organiser le suivi pour faire évoluer la stratégie. La période entre 2016 et 2023 a peut-être été trop longue, à cet égard.

L'idée est donc de mettre à profit les deux mois à venir pour finaliser le travail et d'adopter la stratégie d'adaptation révisée au comité de bassin du mois d'octobre, après avoir réalisé un nouveau point technique et finalisé le tableau ci-dessus évoqué.

Il ne s'agit pas de susciter des ajouts par rapport aux contributions déjà prises en compte, mais, au regard des questions posées, de réaliser un tableau récapitulatif des points traités ou non, comme expliqué ci-dessus, et de transmettre la dernière version de la stratégie l'intégrant, afin de la valider en C3P en septembre et de permettre le vote du comité de bassin au mois d'octobre.

M. JUILLET indique que son objectif est de recueillir l'avis des participants sur ce fonctionnement et de permettre d'affiner un peu la stratégie d'adaptation, à l'instar d'autres bassins.

Mme ROCARD confirme que se présente un sujet de méthode, puisque plusieurs contributions ont été reçues après l'envoi du dossier aux membres du comité de bassin. Le nombre des amendements en résultant, demandés notamment par les chambres d'agriculture, n'est pas marginal. Un travail a été mené pour intégrer, dans une version amendée, ceux qui le pouvaient, car ils ne remettent pas en cause les principes directeurs du comité de bassin Seine-Normandie et les éléments scientifiques afférents. Il serait possible d'acter cette version et de transmettre une liste des amendements intégrés, comme non intégrés, afin d'acter en C3P l'arbitrage réalisé. L'ensemble de la stratégie sera ainsi soumis aux membres de cette commission.

Le travail commencé depuis plusieurs mois n'est plus à faire. La volonté est d'aboutir sur un document.

M. MARCOVITCH remarque que l'année de référence 2019, par rapport à laquelle une diminution de 14 % de prélèvement pour l'eau potable est attendue se situait avant la crise liée à la Covid-19, qui a donné lieu à d'importants changements de structuration de travail, d'habitat et de fonctionnement. La comparaison sera donc faussée. Par ailleurs, se pose la question de la possibilité de contrôler la baisse de consommation d'eau potable, pour plusieurs centaines de milliers d'abonnés, dont il faudrait vérifier la composition de la famille ou s'ils sont présents. Enfin, le préambule de la constitution de 1946 affirme la solidarité des français face aux calamités nationales. La sécheresse et le changement climatique font partie de ces dernières. Il est donc étonnant, voire choquant qu'un certain nombre de citoyens soient dispensés de cette solidarité, en n'étant pas tenus de consentir des efforts vis-à-vis de leur consommation d'eau.

M. LÉCUSSAN s'étonne que certaines parties du document ne puissent être modifiées, parce qu'elles émanent du conseil scientifique. L'objectif de réduction des prélèvements industriels de - 4 % en dix ans risque par ailleurs de se heurter à la tentative de ré-industrialisation de la France. Il semble difficile de faire des projections de consommation d'eau, au regard des volumes d'activité supplémentaires espérées, mais la dynamique est engagée et la démarche intégrée, ce qui devrait permettre le respect de - 0,4 % de consommation par an.

Mme GAILLARD félicite l'agence de l'eau pour le remarquable travail effectué et la collecte très intéressante des exemples de réussites. Elle a apprécié de lire que l'assainissement non collectif (ANC) pouvait être vertueux en milieu rural. S'agissant de la gouvernance, elle souhaite aller plus loin. Si la stratégie est l'affaire de tous, l'énumération des acteurs qui doivent jouer un rôle dans les différents comités ne doit pas se terminer par des points de suspension, mais faire mention explicite des acteurs non économiques, telles que les associations de consommateurs et environnementales.

S'agissant de la trajectoire de sobriété, sa présentation contredit le précepte des 123 pages du document, affirmant que la gestion de l'eau adaptée au changement climatique est l'affaire de tous, puisque l'approvisionnement des canaux et le refroidissement industriel, ainsi que l'agriculture, qui représentent 2,16 milliards de mètres cubes d'eau, contre 1,60 milliard de mètres cubes pour l'eau potable ne sont pas pris en compte. La présentation doit indiquer que les deux premiers secteurs seront aussi soumis à des restrictions, même si la décision sera prise à un autre niveau. S'agissant du monde agricole, un très mauvais signal est transmis aux très nombreux agriculteurs qui fournissent déjà des efforts s'ils ne sont pas intégrés dans la trajectoire.

S'agissant de la diminution de 14 % des prélèvements pour l'eau potable, il est souhaitable que soient pris en compte les usages ne nécessitant pas une telle quantité d'eau, car il ne semble pas possible de demander des restrictions supplémentaires à des usagers dont le document indique en préambule qu'ils ont déjà consenti d'importants efforts.

M. JUILLET souligne que la C3P aura à se prononcer sur la trajectoire de sobriété. S'agissant de l'eau potable, des usages se transforment grâce à la rationalisation d'un certain nombre d'éléments. Le CESAM en Côte d'Or conserve des eaux de pluie à destination des bovins. Le traitement d'eau s'améliore aussi, dans les usines concernées. Différents points restent donc à travailler concernant la trajectoire.

M. LAGAUTERIE rappelle que la planète est gravement malade, du fait de l'action humaine. Les signaux attestant du changement climatique sont très préoccupants, notamment en

France, puisque les conséquences seront plus importantes dans l'hémisphère nord. De nombreuses personnes pensent que l'humanité s'en sortira, grâce à la technologie, et reportent la faute et les efforts sur les autres. Le document est tout à fait satisfaisant, hormis la mention que tous les citoyens peuvent contribuer à cette stratégie, qu'il faudrait bien sûr remplacer par « doivent ». Il indique qu'il aurait voté en faveur du document, si la consultation avait été organisée ce jour, mais qu'il est impossible d'accepter la trajectoire de sobriété, qui n'a jamais été discutée en C3P, sans qu'un débat soit organisé sur les données chiffrées. Il rappelle être intervenu à plusieurs reprises, avec d'autres membres, pour relayer son désaccord sur ces dernières, qui ne font pour autant pas l'objet de modification.

Les consommateurs contribuent au budget de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 80 %, les agriculteurs étant les usagers payant l'eau au coût le moins élevé. Ils ont déjà consenti de nombreux efforts. L'argument indiquant qu'un prélèvement stable constitue un progrès vis-à-vis d'une augmentation des demandes peut être étendu aux habitants, dont le volume est en croissance. De la même façon, des industriels s'installeront et l'industrie doit cependant réduire le volume de prélèvements qui lui échoit. Il n'y a aucune raison pour que l'agriculture soit extraite de l'effort. L'affichage politique serait désastreux, pour une mesure inéquitable.

M. LAGAUTERIE rappelle que la consultation publique sur le SDAGE avait donné lieu à la mention suivante : « *Le public, ainsi que certaines assemblées, considèrent le développement de cultures moins consommatrices en eau et l'adaptation des pratiques agronomiques, permettant de garder l'humidité des sols et des plantes comme prioritaire* ». Les assises de l'eau avaient demandé une diminution de 10 % en 2025, puis de 25 %. L'avis du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Ile-de-France d'avril dernier prône par ailleurs la sobriété pour tous les usages. Il a été voté par les agriculteurs qui en sont membres.

Il n'est donc pas possible d'accepter cette trajectoire. Un débat devra être réalisé sur des données chiffrées précises, sachant que celles affichées peuvent toutes être contestées, en particulier celle de 0,19 correspondant aux deux ou trois mois les plus secs de l'année, ce qui demande qu'elle soit multipliée par 3 ou 4.

Le paradigme dont relève la profession agricole doit changer, sous peine que cette dernière ressente une plus grande difficulté d'adaptation. Le changement climatique n'en est qu'à ses prémices, comme le montre l'évolution constatée entre 2016 et 2023. Tout le monde doit faire un effort.

Mme LAPLACE-DOLONDE, qui représente les associations environnementales, souhaite soulever une question de méthode. En tant que membre de la COMINA, elle constate que la trajectoire présentée n'était pas inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 17 mai. Un membre de la C3P l'a fait remarquer et a demandé que le point soit évoqué en fin de réunion, mais il lui a été répondu que ce n'était pas possible. Le président de la COMINA a donc rédigé un projet d'avis, qu'il a soumis aux membres. Les représentants des associations d'environnement ont répondu et relayé leurs propositions. L'ensemble des membres du comité de bassin doivent en être informés.

Mme LAPLACE-DOLONDE donne lecture des propositions des associations de l'environnement :

« Considérant l'impérative nécessité d'organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous, comme indiqué dans les mesures du plan eau et ceci, afin de préserver le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et la préservation de la biodiversité, et garantir la santé de chacun et les activités économiques,

Considérant que la diminution de tous les usages prévus par les assises de l'eau en 2025 ne sera pas atteinte,

(...) Estime que la trajectoire de sobriété visant à réduire les prélèvements sur la ressource en eau est l'affaire de tous, comme indiqué dans les conclusions de la consultation publique sur le SDAGE du 10 octobre 2019,

Souligne, tout en le jugeant insuffisant l'important effort supplémentaire de 14 % des volumes prélevés demandé pour l'alimentation en eau potable et de 4 % pour les usages industriels,

Considère qu'un effort de réduction des prélèvements pour l'agriculture et les irrigants doit aussi être inscrit dans la trajectoire de sobriété,

Fera des propositions au fil de l'eau afin d'accompagner et d'aider les agriculteurs et les irrigants dans leur transition pour une irrigation raisonnée, respectueuse de l'environnement à des fins alimentaires, pour assurer l'autosuffisance alimentaire,

Soutiendra les financements que l'agence de l'eau aura apportés dans ce sens,

Sans méconnaître les efforts déjà engagés, demande instamment à la commission permanente des programmes et de la prospective que, par la solidarité des bassins entre les usagers de l'eau, un effort de prélèvements de 10 % pour l'irrigation soit inscrit dans la trajectoire de sobriété du bassin Seine-Normandie, incorporé à sa stratégie d'adaptation au changement climatique, tout en soulignant le besoin d'améliorer les connaissances de prélèvement,

Restera vigilante sur l'élaboration du cadre des déclinaisons territoriales à venir de cette trajectoire avec l'ensemble des usagers et devra y être associée dans le cadre d'une gouvernance SAGE PTGE »

M. JUILLET rappelle que pour les 80 % d'eau potable utilisés par les consommateurs, la difficulté est d'identifier les usages particuliers des autres usages. Aucun service d'eau ne dispose de cette nomenclature.

S'agissant de la référence à l'année 2019, il est évident que les conditions climatiques et économiques sont un élément important et qu'il sera nécessaire de retravailler les données chiffrées vis-à-vis de la trajectoire, pour éviter les batailles de chiffres, alors que la connaissance de l'ensemble des consommations d'eau sur le territoire n'est pas acquise.

Pour la consommation agricole, un certain nombre des élus ont attiré l'attention sur le fait que les plans d'alimentation territoriaux et la relocalisation de production ne doivent pas conduire à ne pas utiliser l'eau locale et en importer avec des légumes d'endroits où la tension est plus forte. L'objectif est bien d'être raisonnable et impliqué.

La réunion récente avec la Métropole du Grand Paris a montré que cette dernière avait l'ambition de contractualiser avec des PSE pour permettre l'amélioration globale et qu'elle se situait donc dans la logique d'avancement évoquée. Il s'agit de rester prudent vis-à-vis des

éléments et des données chiffrées retenus. En matière d'irrigation, le monde agricole connaît actuellement une tension. La technologie doit accompagner la stratégie. Des réserves d'eaux sur les territoires pourraient être multi-usages, point qui doit être travaillé pour l'avenir. Les problématiques d'infiltration et de lutttes contre le ruissellement doivent aussi être investies d'un point de vue pratique.

M. LÉSIGNE s'inquiète de la trajectoire de la population retenue pour fixer la réduction de 14 % de la consommation d'eau potable, alors qu'un million d'habitants supplémentaire est attendu en Ile-de-France. Si ce nombre est pris en compte, l'effort serait supérieur à 14 %. S'il ne l'a pas été, se pose la question de l'impact de l'agence de l'eau sur d'autres politiques, qui contraignent celle de l'eau, d'autant que s'ajoutent aux problèmes d'alimentation ceux de traitement de l'eau. Certains acteurs investissent déjà en constructions pour accueillir une population supplémentaire, d'où une contradiction entre différentes politiques. Le sujet doit être considéré en tant que problème national de répartition des activités, et non du seul point de vue de l'eau.

M. JUILLET confirme que la stratégie doit être intégrée dans des schémas globaux et territoriaux.

M. LERT souhaite revenir sur la gravité de la situation objectivée par les services de l'agence de l'eau sur la base des rapports du GIEC et des services de l'État, et sur la fragilisation de la ressource en eau. La prise de conscience est manifeste dans la stratégie proposée à l'appréciation du comité de bassin, dont les objectifs supplémentaires sont positifs. Une vigilance extrême doit être accordée à la qualité de l'eau et à la nécessité de développer d'ici à 2030 les aides à la transition de l'agriculture, qui ont démontré leur efficacité pour réduire les nitrates et les pesticides dans les aires d'alimentation de captage, dont la protection doit être renforcée. Les constats présentés par les préfets signalent la dégradation de la ressource en eau, sur tous les territoires. Une pétition nationale signée par de nombreux maires et présidents de métropole vise l'atteinte d'une interdiction progressive des pesticides. S'agissant de la trajectoire de sobriété, la question de l'équité des efforts à fournir est fondamentale. Ces efforts ont permis une baisse de la consommation à Paris de 10 % en 10 ans, mais l'augmentation des surfaces irriguées du bassin entre 2016 et 2020 pose la question de la transition du modèle agricole, question qui doit être relayée au comité de bassin. Nul ne peut s'exonérer de l'effort commun. La réflexion doit conduire à une décision dans ces instances.

M. LERT souscrit à la méthode de l'appréciation du comité de bassin sur la base de données chiffrées partagées permettant une décision éclairée à l'automne.

Mme LAVILLE souhaite réaliser le lien entre les volets qualitatif et quantitatif. La présentation a évoqué une fréquence et une intensité extrême des événements. Depuis dix ans, des programmes d'actions sont engagés vis-à-vis de certains captages d'eau potable, sans permettre l'obtention de résultats quantifiés, malgré les efforts fournis, du fait de l'évolution du climat. En effet, le sol est vivant. Il produit du nitrate et dégrade les pesticides. Dans certaines conditions, ce fonctionnement n'est pas permis et un relarguage en profondeur intervient, qui suscite le transfert dans les eaux potables. Le dérèglement climatique masque les efforts faits vis-à-vis des aires d'alimentation de captage. Un lien direct existe entre la quantité et la qualité. Si le volume de la nappe baisse, une forte augmentation des concentrations en pesticides et en nitrates se produit.

Les mises en place de surface en agriculture « bio » ne permettent pas le solutionnement du problème des nitrates. Les sols remplissent une fonction tampon entre les effets du climat et le relarguage dans les eaux. L'agriculture biologique est importante pour permettre la qualité de l'eau, mais l'objectif est surtout la diversité des cultures et leur correspondance avec la saison. Cependant les cultures de printemps ou d'été ont besoin d'eau. Il n'y a pas de biomasse sans humidité. Dans la trajectoire, la contribution de l'irrigation est nulle en valeur absolue, mais un effort sera consenti, d'un point de vue technologique (matériel utilisé, plants, etc.). Le volume peut servir à diversifier les cultures. L'objectif est de recentraliser la production de la consommation. Celle destinée à la restauration collective, soit les fruits et légumes, demande de l'eau. Le plan eau positionne donc la trajectoire de sobriété du modèle agricole à 0 %, pour faire le lien entre le qualitatif et le quantitatif.

Les prairies permanentes ont pour fonction de capter le carbone et de maintenir la qualité de l'eau, mais le secteur de l'élevage connaît d'importantes problématiques de temps de travail, d'image, etc. Les prairies seront donc vides d'animaux, faute d'envisager d'aider l'agriculture et les jeunes agriculteurs.

M. CHOLLEY souhaite exposer trois exemples. Le premier concerne les dossiers de réduction des fuites d'eau, dont le retour sur investissement pouvait, à l'origine, dépasser trois siècles. Le deuxième concerne un industriel qui vend de l'eau prélevée très profondément, à laquelle il ajoute du sucre, du goût et une très grosse marge, pour la vendre cher, alors qu'il la prélève presque gratuitement. Un usager lambda la paiera plus cher. Une réflexion doit donc être engagée, car l'eau a la particularité d'être rare, précieuse et bon marché, en particulier pour certains. L'hiver 2022, une baisse de la consommation d'énergie s'est manifestée au regard de l'augmentation du prix. Or l'eau reste peu cher, ce qui limite les efforts spontanés vis-à-vis de sa consommation.

Certains dossiers industriels, visant à réduire les prélèvements, affichent des retours sur investissement de moins de cinq ans, et sont donc très intéressants pour limiter les prélèvements.

Les principes directeurs doivent intégrer l'importance des analyses coût/bénéfice, car l'argent est compté. La valeur de l'eau étant faible, l'incitation économique à l'économiser l'est aussi et le risque est de soutenir des projets de peu d'intérêt. Il paraît important de se concentrer sur les dossiers à gros impact, en prenant en considération ce rapport coût/bénéfice.

M. LAURENT (Denis) ajoute que plus un usager réalise d'économie sur sa consommation d'eau en tant que particulier, plus il paie cher son étude. Il souligne la qualité du document de présentation, qui intègre la stratégie, les analyses, la préconisation et les fiches pratiques. La stratégie d'adaptation devra faire référence. Le problème concerne la trajectoire de sobriété et la contribution lue plus haut dont il aurait été souhaitable de débattre, afin d'amender l'écrit concerné.

La préconisation de limiter la consommation d'eau par l'irrigation ne se situe pas dans la continuité des décisions antérieures, ne traduit pas la qualité du rapport et n'est pas fondée par les connaissances scientifiques, dont le rapport fait par ailleurs état. Le GIEC et l'OCDE indiquent qu'il est plus que temps de mettre en œuvre les mesures transformationnelles *« malgré les perturbations qu'elles peuvent induire à court terme, afin d'éviter les pertes futures et contribuer à la santé »*.

Le maintien des prélèvements d'eau à un niveau stable pour l'agriculture s'inscrit dans la continuité du bilan de 2016, c'est-à-dire que l'augmentation des surfaces irriguées devra être compensée par l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'irrigation. Permettre une telle augmentation comporte le risque de la maladaptation, alors que les réponses adaptatives restent marginales, comme l'indique le rapport.

Les diagnostics agricoles montrent que le développement de l'irrigation dans les prochaines années relèvera essentiellement d'une augmentation quantitative, alors qu'un changement profond de comportement devrait être étudié. L'anticipation de la baisse de la ressource est insuffisante. Les scientifiques affirment que toute la sécurité alimentaire du pays est menacée à long terme.

S'agissant des écosystèmes, une étude du mois de mai attribue à l'agriculture l'effondrement de 60 % des oiseaux de plaine agricole en 20 ans, avec un effet direct avéré de l'intensification. Les agriculteurs doivent être accompagnés par différentes mesures préconisées, dont le développement du paiement pour service environnementaux.

Il s'agit de revenir aux assises de l'eau et de demander -10 % de prélèvements pour tous, y compris le monde agricole.

Mme TUTENUIT estime que l'application d'un effort de 0 % aurait un effet très critique dans une période de partage des contraintes et des restrictions. La compréhension des trois grandes catégories identifiées comme ne pouvant faire l'objet de restriction reste par ailleurs peu explicite. Certes, s'agissant du maraîchage, il est nécessaire de produire plus de fruits et légumes et donc de plus irriguer. La situation des grandes cultures est plus complexe, puisque les prélèvements concernent la biomasse. Des déséquilibres peuvent se manifester et les tendances doivent être mieux expliquées. La même recommandation est valable pour l'élevage industriel. L'agriculture doit partager l'effort général. Au total, l'eau potable contribuerait de fait à la contrainte pour - 25 % (- 14 % de prélèvements et + 10 % de population).

M. LOMBARD, représentant des industriels agro-alimentaires, constate la difficulté à trouver une solution pour la réduction de la consommation d'eau. La réflexion vis-à-vis d'une nouvelle ressource ne semble pas engagée, alors que la baisse de la consommation est difficile. Les écarts importants entre les saisons devraient susciter une régulation entre les inondations et la sécheresse. En récupérant la production du jour où un excédent est constaté pour l'utiliser le jour où un déficit se manifeste, M. LOMBARD indique avoir économisé 5 millions d'euros de mètres cubes d'eau en 20 ans. S'agissant du maïs, la solution de facilité est d'importer un bateau de 40 000 tonnes du Brésil issu de 1000 hectares de déforestation.

M. MORER souligne la responsabilité de chacun vis-à-vis des messages transmis. En tant que maire d'une commune agricole, il défend les agriculteurs. Ces derniers connaissent souvent des difficultés financières. La trajectoire de sobriété répartit les efforts, hormis pour l'agriculture, alors que le modèle agricole aura totalement changé à l'échéance. La trajectoire est significative, mais transmet des messages négatifs et provoquera des difficultés. Le travail remarquable réalisé pour la stratégie d'adaptation conduit à discuter d'un seul graphique, dont les données ne sont pas étayées et qui n'intègre pas les changements à l'horizon de 2030. La responsabilité des efforts doit être portée par tous.

Mme PELLETIER-LE BARBIER remercie les équipes de l'agence de l'eau pour la présentation et d'avoir accepté ses contributions sur la santé. Participant pour la première fois à un tel travail collaboratif, elle le considère comme une chance. A titre personnel, elle partage les propos des précédents intervenants et propose d'accompagner les agriculteurs à calculer le risque à participer à la trajectoire proposée. Il n'est en effet pas possible de voter un effort nul qui relaie une mauvaise image de l'agriculture.

M. JUILLET relaie les propos du président de la chambre d'agriculture de Grand Est, cultivateur de pommes de terre, sur la société McCain fournisseur de McDonald's. Le cahier des charges relatif à cette fourniture demande des variétés anciennes, qui pourraient être remplacées par des variétés utilisant 30 % d'eau en moins, mais produisant 30 % de nitrates en plus. Un moyen de faire évoluer de tels constats et d'accompagner les pratiques doit être trouvé. Les propositions concrètes de la part de l'ensemble des partenaires du bassin, des agriculteurs, des élus et des associations pourront faire avancer les pratiques. De tels éléments doivent être intégrés dans les données utilisées, de même que la problématique de l'eau locale versus l'eau importée. Il propose que les personnes ayant encore des questions à poser le fasse par mail.

Mme MÉTAYER, en tant que représentante du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, souhaite saluer l'important travail réalisé pour construire la stratégie d'adaptation au changement climatique pour le bassin Seine-Normandie. Les autres bassins mènent le même exercice, mais Seine-Normandie est le premier à présenter son document. Il répond à l'attente importante du Gouvernement d'inclure la trajectoire de sobriété et de concrétiser la réduction de 10 % des prélèvements à l'échéance de 2030. L'objectif avait été fixé lors des assises de l'eau pour 2025. Le grand challenge est de le concrétiser et de le traduire à toutes les échelles de territoire, des bassins et des sous-bassins, selon les instructions qui seront données aux départements, pour 2030. Les débats sont complexes. L'État prend sa part de ce qui relève de sa responsabilité, en matière de négociations internationales, de commerce et du principe de réciprocité. Ces éléments font partie des objectifs mis sur la table pour les règlements en cours de négociation, au niveau interne, comme celui sur les pesticides. Une des grandes priorités du Gouvernement français est d'imposer aux importations ce qui est imposé en interne. Le président de la République a rappelé que l'objectif est de concilier sobriété et développement. La sobriété s'applique à l'eau, mais aussi aux intrants. Des priorités ont été données par le président de la République sur le sujet agricole.

Elles intègrent une stabilisation des prélèvements et renvoient, en vue d'un plan à venir, à :

- l'obligation de réduire les consommations par étapes ;
- l'ensemble des chantiers parallèles de planification sur l'agriculture et les pesticides.

Une logique de re-conception profonde des systèmes agricoles est nécessaire, afin d'être plus efficient en matière de qualité et de quantité d'eau prélevée. La priorité est de déployer une approche très intégrée autour de trois axes : sobriété, optimisation de la disponibilité et augmentation de la qualité. L'approche n'est donc pas cloisonnée. Le sujet de la reconception des modèles agricoles se pose de façon intégrée. Il n'est pas possible de parler de l'utilisation de l'eau en la dissociant des intrants, des fertilisants et des produits phytosanitaires.

Du point de vue de l'actualité, une campagne nationale de sensibilisation de toutes les catégories d'usagers aux économies d'eau a été lancée. Les spots radio concernent tous les

secteurs et donnent des exemples concrets. Ils sont complémentaires avec les outils de communication des départements.

Les travaux avancent, s'agissant des points relevant de la responsabilité de l'État, avec des textes en consultation sur la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation et l'arrosage des espaces verts. La révision d'un décret permettra par ailleurs d'élargir l'expérimentation de la réutilisation des eaux usées à différents usages, dont les usages industriels. La consultation du public est terminée concernant un arrêté qui modifie les règles de sobriété pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les enjeux sont donc croisés entre les objectifs fixés au niveau national et la déclinaison au niveau des territoires.

Le projet de recherche Explore 2070 fait l'objet d'un deuxième volet très attendu de la part du secteur économique, afin de pouvoir anticiper l'activité à partir des données faisant le lien entre le changement climatique, l'hydrologie et l'hydrométrie. Les premières données devraient être disponibles ce mois-ci et les résultats définitifs dans un an.

M. MOLINA remercie les participants pour leurs interventions. La question qui se pose est celle de l'avancement sur l'adoption de ce document. Pour ce faire, il ne faut pas sous-estimer les points ayant obtenu un large accord : la gravité de la situation, la nécessité de la stratégie d'adaptation au changement climatique, l'importance de la sobriété et la qualité du document préparée par l'agence de l'eau.

Plusieurs sujets appellent des approfondissements et des ajustements, qui susciteront le prolongement des travaux pour arriver à un résultat qui rassemble encore davantage, car certaines contributions n'ont pu être intégrées et doivent l'être, et qu'il est important de mettre en valeur les efforts attendus et accomplis par tous. Il est difficilement contestable qu'une réduction de -14 % des prélèvements pour une population en augmentation suppose un effort supérieur. Si les besoins d'irrigation augmentent au regard de l'augmentation des épisodes de sécheresse et des surfaces irriguées, l'effort est avéré, même sans imposer de quotas de réduction des prélèvements. Enfin, l'exercice de projection ne peut être crédible et efficace que si les moyens, les actions, la facilitation des transitions, etc. sont définis. L'approfondissement demandé par le président du comité de bassin Seine-Normandie assurera une progression sur ces points et permettra de trouver une base de consensus.

Mme ROCARD estime que la suite à donner à la réunion est claire. Elle indique avoir noté un certain nombre de remarques intégrables. D'autres s'y ajouteront, de la part des membres qui n'ont pu s'exprimer. Le travail de présentation aura lieu en C3P le 12 septembre. Dans la suite de la présente séance, les amendements significatifs proposés seront transmis, afin que chacun puisse se prononcer à distance. Un mode formel sera retrouvé pour le comité de bassin du 5 octobre. Le travail sur la trajectoire de sobriété se poursuivra, sachant qu'il intervient aussi au niveau national. Une unanimité sera difficile à obtenir, mais la proposition la plus acceptable pour les membres du comité de bassin devra être trouvée, sachant que tout se joue ensuite sur le terrain.

La séance est levée à 13 heures.